

*L'ajournement*

atteint l'an dernier, avec une augmentation correspondante des livraisons effectuées par les producteurs et de leurs recettes.

● (2225)

Au mois de juillet le gouvernement a annoncé une hausse des versements initiaux pour la récolte de cette année et avant Noël le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé a fait savoir le 16 décembre qu'il comptait annoncer une nouvelle hausse du versement initial au début de 1981, et peut-être avant le début février.

Les députés connaissent également les versements pour solde des pools du blé et de l'orge de 1979-1980, annoncés le 9 janvier. Le ministre a souligné que les versements pour solde représenteraient des rentrées totales de plus de 730 millions pour l'économie des Prairies, 446.8 millions environ allant à la Saskatchewan, 187.3 millions environ à l'Alberta et à la région de la Rivière la Paix de la Colombie-Britannique, et 96.4

millions environ au Manitoba. La Commission commencera cette semaine à expédier par la poste plus de 336,000 chèques de paiements pour solde aux producteurs des Prairies.

Comme je l'ai déclaré mardi soir, les producteurs de l'Ouest peuvent espérer être prochainement indemnisés dans la mesure où les pertes effectivement subies seront déterminées. Ce calcul pose un problème complexe. Le député a parlé de l'étude de l'Université de Saskatchewan, qui concluait à une perte de 126 millions, alors que les conservateurs parlaient mardi dernier d'une perte de 75 millions. Les spécialistes du gouvernement ont également procédé à une évaluation, qui sera annoncée en même temps que l'indemnisation.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 27, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

---